

Le DITEP des GARRIGUES s'inscrit dans une démarche RGPD

Qu'est-ce que le RGPD ?

Le **RGPD**, ou Règlement Général sur la Protection des Données, est un Règlement instauré par l'Union européenne (UE) le 25 mai 2018 sur la thématique de la protection des données personnelles des citoyens européens. Ce règlement confère notamment aux individus une série de droits spécifiques, tels que : le droit à l'information, le droit d'accès, le droit d'opposition, le droit de rectification, le droit à l'oubli et le droit à la portabilité des données.

Le RGPD se distingue par son approche globale et sa portée étendue, s'appliquant à toute entité, de toute taille et secteur d'activité, dès lors qu'elle traite des données personnelles de résidents de l'UE. Le RGPD met en lumière l'importance de la transparence dans le traitement des données personnelles et impose aux organisations de prendre des mesures proactives pour assurer la sécurité et la protection des données. Ainsi, le RGPD vise à instaurer la culture de la confidentialité au sein des organisations.

Vous l'aurez compris, le RGPD ce n'est pas seulement les cookies de site web ou des mentions légales. Il s'applique également aux documents papiers, aux contrats usagers, au contrat de travail, au contrat sous-traitants, etc. En matière de sécurité, les organismes (association, établissement public ou entreprise) doivent prendre des mesures pour protéger les données contre la perte, l'altération ou la divulgation non autorisée, ce que nous avons entrepris au sein du DITEP des GARRIGUES.

S'engager à vos côtés dans le respect de la vie privée.

Au sein du DITEP des GARRIGUES, nous avons désigné un Délégué à la Protection des Données (**DPO**) au cœur de l'Association, qui sera responsable, avec le Responsable de traitement (incarné par la Direction), de l'implémentation et du suivi de la conformité au RGPD.

Le Délégué à la protection des données, nommé auprès des autorités (la CNIL), a pour principales missions de :

- Informer et conseiller l'association et ses employés sur les questions liées au RGPD ;
- Surveiller le respect du règlement ainsi que du droit national en matière de protection des données ;
- Servir d'intermédiaire pour les personnes concernées par la protection de leurs données personnelles ;
- Coopérer avec la CNIL et agir en tant que point de contact.

Pour soutenir notre Délégué à la Protection des Données dans ces missions, le DITEP des GARRIGUES a sollicité Blockproof, prestataire RGPD spécialisé dans le secteur social, médico-social et sanitaire.

Notre association l'ALE et l'établissement dont elle a la gestion, le DITEP des GARRIGUES, veillent à la protection des données de ses parties prenantes (employés, clients, partenaires...) et, de façon plus générale, a mis en œuvre des outils de conformité pour préserver la vie privée des individus avec qui elle interagit quotidiennement.